

Macron veut Mélenchon, pour transférer à l'Etat "écolo" la propriété du sol sans indemnité

écrit par Maxime | 14 juin 2022





Oui, Macron veut Mélenchon.

Il le veut comme pseudo-adversaire.

Il le veut comme Premier ministre, le temps que le vieux s'use au pouvoir et disparaisse de la vie politique après y avoir fait ce que le machiavélique président souhaite.

“Pas une seule voix pour le RN”.

La consigne de vote de sa représentante Olivia Grégoire m'a littéralement estomaqué.

Je pensais sincèrement qu'aucune consigne de vote ne serait donnée. Quelle curiosité ! Macron préfère ainsi voir au Parlement, sous prétexte de “front républicain” (ça faisait longtemps !), les NUPES, les rouge-pastèques.

Ils n'ont pourtant rien de républicain, ces soviétiques, même Carole Delga, présidente PS d'Occitanie, le dit...

Pourquoi donc, alors que tout semblait les opposer, le droit du travail en particulier, ou encore la liberté d'entreprendre plus largement ?

Parce qu'une partie de leurs objectifs sont communs et c'est à leur réalisation que "M&M's" s'attelleront s'ils doivent gouverner "ensemble !".

Depuis longtemps, Macron rêve d'enterrer vivante la Déclaration de 1789. Vivante car, malgré son ancienneté, elle contient l'essence des droits fondamentaux qui sont censés définir notre cadre de vie idéal, notre quotidien de Français face aux menaces et aux périls, face aux aléas de la destinée d'une Nation.

Mais Macron est censé être un réformiste, là où Méluce se dit révolutionnaire et veut passer à la 6ème République.

Juridiquement, cela signifie : abroger, au moins tacitement, la Constitution actuelle, qui inclut la Déclaration de 1789.

Alors Macron va utiliser Mélenchon, prétexte écologique aidant, pour parvenir à ses fins : déraciner les Français en les privant de la propriété du sol.

Cela vous paraît farfelu, une fake news évidente ? Détrompez-vous !

C'est ainsi que cela se passe dans le monde anglo-saxon, qui fascine tant Macron, qui, je le rappelle, s'exprime en anglais sur le twitter de l'Elysée.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/05/28/macron-sexprime-en-anglais-sur-le-twitter-de-lelysee-avec-le-seul-drapeau->

[europeen/](#)

Le même avait pour projet de “faire casquer” les propriétaires de jardins.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/05/31/pourquoi-macron-veut-il-faire-casquer-les-proprietaires-de-jardins/>

Confrontés à deux oppositions fortes, la NUPES et le RN, Macron préfère la NUPES car il n’a, au contraire, rien en commun avec le RN.

Le RN l’empêcherait absolument de gouverner. Mais Marine le Pen sait qu’une cohabitation est un exercice risqué et n’a jamais prétendu vouloir endosser le rôle de premier ministre. Je crois que son désir n’était donc pas de gagner largement, mais d’avoir un groupe qui puisse empêcher à tout le moins une réforme constitutionnelle.

Car c’est effectivement ce qui nous pend au nez, les 3/5 des suffrages exprimés permettant d’adopter une nouvelle Constitution ou, à tout le moins, de nouveaux articles constitutionnels...

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/les-revisions-constitutionnelles>

Pour se faire une idée du système anglo-féodal que Macron rêve d’instaurer, je me permets de citer longuement un article du très sérieux “Les Echos” de 2019, périodique de référence en matière d’économie.

<https://www.lesechos.fr/patrimoine/immobilier/logement-au-royaume-uni-la-dissociation-du-foncier-et-du-bati-remonte-a->

Pour résumer et simplifier, la propriété y appartient à l'Etat monarchique...

Logement : au Royaume-Uni, la dissociation du foncier et du bâti remonte à l'époque féodale

Acheter un bien immobilier revient le plus souvent, outre-Manche, à contracter un bail emphytéotique pour une durée limitée. La moitié de l'Angleterre reste ainsi détenue par moins de 1 % de la population.



Aujourd'hui encore, les quartiers les plus huppés de Londres, Mayfair et Belgravia, restent la propriété de Grosvenor, la structure portant l'empire immobilier des ducs de Westminster. (Shutterstock)

Par [Alexandre Counis](#)

Publié le 28 nov. 2019 à 16:33 Mis à jour le 28 nov. 2019 à 17:34

C'est un système qui remonte à l'époque féodale. Lorsqu'on devient propriétaire d'un bien immobilier, au Royaume-Uni, c'est le plus souvent pour une durée limitée. Acheter revient à contracter un bail emphytéotique (un « leasehold ») qui donne un droit de pleine propriété reconnu comme absolu sur le bâti, mais seulement pour une période de 21 à 99 ans. Cela peut aller jusqu'à 125 ans, parfois plus. Mais ce n'est pas pour l'éternité.

Rente à verser

Largement répandu dans tout le pays, à l'exception de l'Ecosse, et notamment dans les grandes villes, le « leasehold » donne à l'occupant la possibilité de revendre son droit à tout moment. Il peut aussi hypothéquer ou louer son bien sans restriction. Mais il doit, en contrepartie de son droit de jouissance, s'acquitter d'une rente auprès du bailleur (le « freeholder »), qui reste propriétaire du terrain et auquel revient le logement à l'issue du bail. Enfin, il doit lui verser un service annuel couvrant les frais d'entretien et de gestion des parties communes.

Si la très grande majorité des appartements est placée sous ce statut, il est aussi possible d'acquérir un bien en pleine propriété, notamment lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle. Mais cela reste difficile. Le « freeholder » détient alors à la fois la propriété perpétuelle du foncier et du bâti. Un droit qui ne prendra fin que dans le cas où il n'a pas d'héritier et aucun testament n'a été rédigé. Le bien retournera alors... à la Couronne britannique !

Concentration de la propriété du foncier

Seule évolution notable dans ce dispositif ancestral : depuis

1993, les « leaseholders » d'un immeuble ont le droit de racheter collectivement le foncier auprès du « freeholder ». Dans ce cas, le sol, les murs et les parties communes peuvent depuis 2002 devenir la propriété d'une société, et une copropriété est créée, qui donne à chacun des copropriétaires un droit de vote pour décider de l'entretien de l'immeuble.

Principale conséquence de ce système à deux vitesses, le Royaume-Uni est le pays européen où la propriété du patrimoine foncier est la plus concentrée. La moitié de l'Angleterre est détenue par moins de 1 % de la population, a calculé Guy Shrubsole dans un récent livre intitulé « Who owns England ? », cité par le « [Guardian](#) ». Ces grands propriétaires seraient 25.000 tout au plus : 30 % seraient des aristocrates et des membres de la petite noblesse (la « gentry »), sans aucune redistribution depuis des siècles, 18 % des entreprises, 17 % des oligarques et des banquiers de la City. Le service public posséderait 8,5 % des terres anglaises, les fonds de conservation du patrimoine 2 %, la Reine et la famille royale 1,4 % et l'Eglise anglicane 0,5 %.

Ducs de Westminster

Aujourd'hui encore, les quartiers les plus huppés de Londres, Mayfair et Belgravia, restent la propriété de Grosvenor, la structure portant l'empire immobilier des ducs de Westminster... depuis le mariage en 1677 de sir Thomas Grosvenor avec une héritière, Mary Davies, lui apportant 500 acres de terrains à Londres. Au décès de Gerald Cavendish Grosvenor, en 2016, son fils Hugh a hérité d' [un groupe de 15 milliards d'euros d'actifs](#) .

Lire aussi :

[Logement : à Amsterdam, les dérives d'un système intermédiaire entre propriété et location](#)

« Aucune réforme de politique foncière n'a, jusqu'à présent, lutté contre ce phénomène [de concentration du patrimoine foncier]. L'action foncière au Royaume-Uni vise principalement à remédier à la pénurie de logements et à limiter la volatilité des prix », souligne le rapport du député français Jean-Luc Lagleize sur la maîtrise des coûts du foncier, commandité par le gouvernement français et dont certaines dispositions ont été votées ce jeudi à l'Assemblée nationale.

Alexandre Counis (Correspondant à Londres)

Certes, en France aussi, quoique les propriétaires d'un bien aient un "droit réel" sur le sol, ils doivent à l'Etat une taxe foncière qui peut faire penser à cette corvée financière pour services rendus due à la collectivité par les Britanniques. Mais une fois leur crédit remboursé, ou s'ils ont acheté comptant, ou encore reçu gratuitement le bien concerné, les propriétaires sont censés être véritablement les possesseurs de leur bien et pouvoir en disposer à leur guise, pour le vendre, le donner ou le léguer notamment.

Dans un système où la propriété perpétuelle appartient à l'Etat, il en va tout autrement. L'Etat administre les biens qu'il loue comme il l'entend. Les gens n'ont pas le droit de se dire "chez eux" et cela a un impact psychologique fort sur le corps social.

Pour Macron, c'est la jouissance absolue, l'orgasme total. Tout ce peuple qu'il entend mener à la baguette et convertir de force à ses idées subirait une contrainte supplémentaire par le biais de la propriété du sol dévolue à l'Etat. Il n'y aurait plus d'enracinement du peuple autochtone qui "vote mal", plus de sentiment d'être dans un pays qui est le nôtre

parce qu'on y est propriétaire de biens reçus d'ancêtres ou plus simplement parce qu'on y a vécu assez longtemps pour y acquérir un petit lopin de terre aménagé à notre goût.

Pour parvenir à ses fins, Macron a besoin d'abroger tacitement les articles 2 et 17 de la Déclaration de 1789. Et seul un prétexte écologique, ou encore un discours misérabiliste comme Mélenchon sait en faire, permettrait d'y parvenir.

Priver les citoyens de la maîtrise du sol pour les empêcher de polluer. Le prétexte idéal.

Priver les citoyens de la maîtrise du sol pour les forcer à "partager" la terre qui "n'appartient à personne".

En ce sens, Macron s'était déjà précipité pour transformer l'ISF en "IFI", impôt sur la seule fortune immobilière, permettant ainsi que ne soit pas considérée comme fortunée une personne qui détiendrait 100 Ferrari, Bentley et Maserati, autant de yachts et de jets privés, et un portefeuille d'actions estimé à 1 milliard d'euros.

Mais une telle transgression ne peut passer que s'il s'allie au tribun le plus apte à faire culpabiliser le peuple, à distribuer des leçons de morale, que s'il trouve plus agressif que lui pour faire passer sa réforme. Il l'a trouvé en la personne de Mélenchon et le programme de la NUPES qui veut une nouvelle République s'y prête parfaitement.

On peut donc penser que pour Macron, qu'il ait la majorité ou que la NUPES l'emporte, c'est kif-kif. Copain comme cochon avec Mélonchon, ils trouveront un "modus vivendi" dans la réalisation de leurs objectifs communs.

Ils ont l'un pour l'autre les yeux de Chimène...



<https://ripostelaique.com/rachid-melenchon-a-matignon-il-sente-ndrait-tres-bien-avec-macron.html>

Pour la gauche apatride de façon plus générale, la Déclaration de 1789 est un texte haïssable. Ils s'en réclament parfois mais pour mieux la travestir, en changer le sens profond...

La sacralisation de la propriété par la Déclaration ne peut que leur déplaire ; elle ne correspond pas avec leur rejet de la Nation, du territoire propriété du peuple.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. (...)

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Gageons que dans la "6ème République", il ne sera plus fait référence à la juste et préalable indemnisation d'un propriétaire exproprié...

La "règle verte" dont on a pu dénoncer toutes les dérives permettra de justifier en apparence les dérives les plus arbitraires.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/05/08/si-%d8%ac%d8%a7%>

[d9%86 - %d9%84%d9%88%d9%83 - %d9%85%d9%8a%d9%84%d9%8a%d9%86%d8%b4%d9%88%d9%86-devient-1er-ministre-ses-27-mesures-inconstitutionnelles-qui-font-dresser-les-cheveux-sur-la-tete/](#)

Mais alors, me direz-vous, pourquoi Mélenchon accepterait-il de préserver la propriété mobilière, celle notamment des biens mobiliers immatériels tels que des parts de société, des actions en bourse qui forment la grande partie des capitalistes les plus influents ?

La réponse est presque dans la question : du fait de leur volatilité, les biens mobiliers passent les frontières et comme tant Macron que Mélenchon les veulent grandes ouvertes, avec le moins de restriction possible à la libre circulation des biens, des personnes, des marchandises etc., ils s'entendront parfaitement – et les parlementaires “NUPES” et “Ensemble” avec – pour que leur propriété reste privée (il sera sûrement fait exception des parts de SCI, sociétés civiles immobilières).

De plus, les actions et parts de société, par définition, n'ont pas de rapport avec l'environnement, donc le prétexte écologique d'une meilleur utilisation des ressources naturelles ne pourra pas s'appliquer à eux.

On peut penser que c'est ce qui se trame au vu du projet de Mélenchon de mettre “le droit au logement à vie” au “même niveau que le droit de propriété” et d'en faire bénéficier “l'humanité entière”.

Pour qu'il en aille ainsi, il faudra forcément que le droit de propriété des uns s'éclipse derrière le “droit au logement” des autres, et on a assez vu au cours de ces dernières années comment les squatteurs et clandestins étaient protégés pour se

faire une idée du recul de la propriété immobilière individuelle à laquelle Mélenchon et Macron aspirent.

<https://www.boursorama.com/patrimoine/actualites/le-programme-immobilier-de-jean-luc-melenchon-5a62fb57e11c108aea3e84da463784ce>



<https://twitter.com/JLMelenchon/status/1389935434709491717>

Ainsi, les milliardaires chers à Macron n'auront pas d'inquiétude à se faire pour leurs portefeuilles d'actions bien garnis.

Il est déjà d'usage répandu dans les hautes sphères de la finance et du pouvoir de n'être propriétaire d'aucun bien immobilier, comme Macron !

Bien souvent, la propriété mobilière considérable de ces gens, hors du champ de l'ISF et de la taxe foncière, leur permet de louer des biens qu'ils sont les seuls à pouvoir louer, et de s'en séparer rapidement en cas de changement politique, d'évolutions de leurs affaires ou simplement d'envie d'aller

vivre ailleurs.

Au contraire, pour le commun des mortels, l'immense majorité des Français, la propriété immobilière reste l'investissement d'une vie et un idéal qui procure un sentiment de stabilité et de légitimité à se sentir chez soi.

On comprend que pour l'instant, Mélenchon comme Macron n'ébruient pas ce projet de supprimer la propriété immobilière privée, même si tout porte à croire qu'ils y aspirent communément :

- Le fanatisme des gauchistes pour accueillir toujours plus de migrants,

pour défendre "le droit au logement", celui de mettre à la porte de son propre domicile le propriétaire qui a eu le malheur de s'en absenter plus de 48h, pour peu qu'un squatteur s'y soit installé,

- la stigmatisation de "l'artificialisation des sols",

- la promotion outrancière d'un relèvement de la densité (notamment en Île-de-France avec le SDRIF https://www.val-doise.gouv.fr/content/download/13906/96740/file/Fiche%203_Densification.pdf),

- l'interdiction d'arroser à cause de la sécheresse,

- les contraintes pour faire rénover son logement ou s'en séparer à vil prix au motif qu'il pollue trop,

- la transformation de l'ISF en IFI,

- la suppression de la taxe d'habitation visant à faire passer la pilule de la révision des valeurs foncières dès 2023 et la hausse corrélative de la taxe foncière à l'issue de ce

processus,

incitant, dans un deuxième temps, les propriétaires à accepter que l'Etat récupère leur propriété et leur loue leur bien (technique du "lease back")...

Autant d'indices, autant d'images, pour dresser à grands traits le tableau de la cohabitation qui s'annonce des deux complices ligüés contre la Nation et très probablement, en premier lieu, la propriété immobilière des Français.